

***VOTRE VEILLE
JURIDIQUE***



Décembre 2021

**LES ACTUALITÉS FISCALES, SOCIALES, JURIDIQUES ET
PATRIMONIALES DU 29 NOVEMBRE AU 5 DÉCEMBRE
2021**

A close-up photograph of a person's hands working at a desk. The left hand holds a silver pen, and the right hand is using a black calculator. In the foreground, a hand is pointing at a spreadsheet with various numbers. The background is slightly blurred, showing a person in a dark suit. A blue banner is overlaid on the left side of the image.

Chapitre 1

LES ACTUALITÉS FISCALES

Un cas vécu

- Une société reçoit par courrier une proposition de rectification fiscale, mais à son ancien siège social. « Notification irrégulière », selon elle, puisqu'elle a entretemps transféré son siège social à une autre adresse. Encore aurait-il fallu qu'elle le lui dise, rétorque l'administration
- Ce qu'elle a fait, rappelle la société, puisqu'elle a justement fait publier ce transfert au registre du commerce et des sociétés (RCS)
- Mais était-ce suffisant ?

La réponse du juge

- Non. Faute pour la société d'avoir directement informé l'administration de son changement d'adresse, la notification de la proposition de rectification est régulière et le redressement est validé



Missions des organismes de gestion agréés

- Les adhérents d'un organisme de gestion agréé qui demandent à bénéficier d'un examen de conformité fiscale au titre d'un exercice n'auront pas, en principe, à supporter d'examen périodique de sincérité de leurs pièces justificatives au titre du même exercice

